

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 44

JEUDI, 3 NOVEMBRE 1891

Prix du numéro 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est publiée tous les jeudis par les nouveaux propriétaires. L'impression, les gravures, etc., etc., se font à la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis ; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées au Gérant le la Compagnie Litho.-Burland, au bureau de *L'Opinion Publique*.

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

L'INSTITUT ROYAL

Au cours de l'été dernier, les journaux de Québec et d'Ontario portèrent à la connaissance du public un projet de société littéraire et scientifique qui avait pour auteur Son Excellence Lord Lorne. Les gens de lettres et les gazettes donnèrent leur avis sur ce que l'on appelait alors l'Académie canadienne. Ces avis furent partagés, les uns approuvant le projet, les autres ne voulant pas en entendre parler. Puis le silence se fit sur la question et l'on crut que l'Académie canadienne ne verrait pas le jour.

Le projet n'a cependant pas été abandonné, et il sera probablement mis à exécution avant longtemps, mais il ne s'agit pas cette fois d'une Académie canadienne, imitation de l'Académie Française à laquelle Son Excellence n'a jamais songé, au moins dans le sens que l'entendaient les adversaires de l'idée de Lord Lorne, mais d'une société littéraire et scientifique qui prendrait le nom d'*Institut Royal*. Les littérateurs et les savants du Canada seraient appelés à en faire partie, d'après un mode d'élection que l'on fera connaître en temps et lieu.

Quel que soit le point de vue où l'on se place pour envisager le futur Institut Royal, on ne doit pas moins savoir gré à Son Excellence d'avoir songé à doter notre pays d'une institution de ce genre. Nous devons tous y voir une nouvelle manifestation de l'intérêt que Lord Lorne porte au Canada et du bien qu'il lui veut. A ce titre seul, il aurait des titres à notre reconnaissance, si le voyage long et fatigant qu'il vient de faire au Nord-Ouest, ne lui donnait pas des droits considérables à notre gratitude. La relation de ce voyage publiée en Angleterre, nous rendra dans la mère-patrie plus de services que toutes les brochures des agents d'immigration. On se défie de ces derniers ; on ne mettra jamais en doute la parole autorisée de Lord Lorne : On croira à ses descriptions comme si l'on avait vu le pays soi-même.

Pour notre part, nous accueillerons avec plaisir cet Institut Royal comme tous les encouragements que l'on voudra donner aux lettres et aux sciences canadiennes. Elles ont grandement besoin d'aide et de secours. Le marquis de Lorne leur offre des honneurs, c'est beaucoup pour des hommes désintéressés comme le sont nos gens de lettres et nos savants ; qu'ils les acceptent en attendant que le peuple, apprenant à les apprécier, apprenne par la même occasion à payer les œuvres de l'intelligence. L'Institut donnera du relief à ceux qui auront été jugés dignes d'en faire partie.

Les littérateurs canadiens-français devront saluer avec bonheur la naissance de la nouvelle institution, car ils y trouveront une récompense honorifique qui aura une haute valeur et ils s'y verront en contact

avec les hommes de lettres des autres provinces, auxquels ils ont tout intérêt à se faire connaître. La littérature, c'est le seul terrain sur lequel nous pouvons réclamer une supériorité sans conteste. Nous avons été les premiers à cultiver les lettres et les arts et nous devons tenir à honneur de ne pas nous laisser enlever la palme. Nous n'avons guère pu faire nos preuves comme peuple entendu aux affaires. Nos concitoyens d'autre origine sont arrivés au Canada avec le capital étranger. Grâce à ce nerf de la guerre et des affaires et de toutes choses, ils ont pu s'emparer du haut commerce et nous écraser de leur supériorité, œuvre du capital et de l'expérience importée d'Europe. Mais ils ne peuvent se flatter d'avoir des écrivains notés en Angleterre, comme le sont en France, Garneau, Ferland, Chauveau et Fréchette ! Notre littérature date des *Relations des Jésuites*. La *Bibliotheca Canadensis*, qui s'arrête à 1700, note près de deux cents volumes ! Il serait assez difficile de donner l'âge du premier ouvrage anglais d'une grande valeur littéraire écrit au Canada. Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de nos paroles, nous ne voulons pas ici contester le génie littéraire anglo-saxon, ni la haute intelligence de nos concitoyens d'origine britannique. La Grande-Bretagne possède une littérature à nulle autre seconde en Europe et le vigoureux esprit anglo-saxon ne s'est pas altéré en traversant les mers. S'ils sont moins avancés que nous, cela tient aux circonstances. Comment exiger des monuments littéraires d'une population qui vient à peine de se fixer au sol ? Les immigrants anglais ne venaient pas ici pour écrire, mais bien pour s'enrichir. Ils ont visé à l'utile avant de songer à l'agréable. Aujourd'hui, ils sont nos émules et pourront, sans doute, avant longtemps prétendre à autant de gloire que nous.

Nos hommes de lettres ont d'autant plus de mérite qu'ils n'ont pas trouvé la fortune au bout de leur plume. Leur talent s'est développé au milieu de l'indifférence d'une grande partie de la population appelée à profiter du travail de nos intelligences d'élite. La littérature n'est pas encore une carrière parmi nous et nul écrivain, hormis le journaliste, n'a vécu de sa plume au Canada. Ayez donc de la verve dans un milieu aussi froid, aussi apathique ! N'importe, nos écrivains se sont mis au travail comme si des milliers de lecteurs devaient se disputer leurs œuvres, tellement la vocation littéraire était chez eux impérieuse ! Il ne serait pas juste toutefois de mettre entièrement sur le compte de l'indifférence du peuple le peu d'encouragement accordé à la littérature nationale. Nos imprimeurs n'ont pas encore trouvé le moyen de mettre les œuvres du pays à la portée des bourses modestes. Avec ce que coûte le moindre volume canadien, on peut se procurer trois ou quatre volumes de la collection Michel Lévy. Ajoutez à cela qu'il est bien difficile de soutenir la concurrence que nous fait le peuple le plus littéraire du monde.

L'encouragement le plus sérieux qu'ait reçu la littérature canadienne, lui est venu du département de l'instruction publique de Québec, qui a décidé de donner les œuvres de nos littérateurs, comme récompenses aux élèves de nos écoles. Grâce à ce que nous sommes tenté d'appeler ce cours forcé de la littérature nationale, nos écrivains ont trouvé des lecteurs. Ils ont pénétré de force dans les familles et il est à espérer que mieux connus, ils seront mieux appréciés. Ces ouvrages, quoique moins parfaits au point de vue de la forme, que les romans français, portent l'empreinte de l'esprit national qui manque nécessairement aux premiers. La création de l'*Institut Royal* viendra compléter l'œuvre du Conseil de l'Instruction Publique ; il signalera à celui-ci les écrivains dont les travaux leur auront ouvert les portes de l'Institut. L'attention du premier ne saurait manquer de se porter sur les écrivains jugés dignes des plus hauts honneurs littéraires du pays. Les écrivains se trouveront, sans doute, doublement couronnés et ces marques de distinction venant s'ajouter l'une à l'autre, formeront le plus puissant encouragement dont notre littérature ait encore été l'objet parmi nous.

A. D. DECELLES.

P. S.—Depuis que nous avons écrit ces lignes, il est

venu à notre connaissance qu'une réunion préliminaire des littérateurs et savants canadiens aura lieu vers Noël, à Montréal. Leur seconde assemblée se tiendra à Ottawa, vers Pâques. Les premiers officiers seront nommés par Son Excellence, et ensuite ils seront élus par les membres de l'Institut. Nous croyons aussi savoir que c'est l'intention de Son Excellence de fonder un Musée National en rapport avec cet Institut.

BULLETIN EUROPÉEN

Sera-t-il ministre, ne le sera-t-il pas ? telle est la question que se posent les journaux de France, au sujet de M. Gambetta. Celui-ci paraît encore hésiter. Il faut avouer que son rôle de chef du pouvoir, servi par d'humbles exécuteurs de ses œuvres, est assez agréable. M. M. Waddington, de Freycinet n'ont été que des instruments entre ses mains. M. Ferry ne s'est pas montré moins dévoué aux ordres du maître. Mais les amis même sont las de le voir échapper à la responsabilité de ses actes, et sont les plus impatients de le voir devenir chef de nom comme il l'est de fait.

Qu'il prenne le pouvoir, ou qu'il se tienne encore derrière les ministres, il n'y aura rien de changé au ministère, à part l'étiquette. On ne peut pas même espérer sous son régime un arrêt dans la persécution religieuse. Selon M. Gaillardet, le correspondant du *Courrier des Etats-Unis*, qui paraît être au mieux avec les puissances du jour, M. Gambetta continuerait à faire la guerre au clergé. Cette guerre est un des articles de son programme. Comme si M. Gambetta craignait qu'on se méprit sur ses intentions, il fait parade de son zèle anti-catholique, chaque fois que l'occasion s'en présente. Ne l'avons-nous pas vu l'été dernier assister aux conférences de l'impie, de l'athée Paul Bert, et applaudir ce professeur de matérialisme ! La présence de M. Gambetta à cette conférence lui a valu les reproches même des journaux protestants et de la plupart des journaux étrangers. Le *Saturday Review* trouve sa conduite indigne d'un homme d'état. La *Presse* de Vienne déclare que sa politique est un crime.

"La déclaration de guerre de M. Gambetta contre Rome et la religion catholique, dit la *Presse*, ou plutôt contre toutes les religions sa manifestation en faveur de la République athée ne lui a été dictée que par l'égoïsme, par une spéculation tendant à reconquérir les bonnes grâces des radicaux. Gambetta veut diviser la France pour régner. Gambetta cherche à effrayer la France qu'il n'a pu duper. Il s'agit pour le Génois, non pas du progrès de la France, non pas d'une politique conséquente, mais de surprises, de violences, d'une provocation à la guerre civile ; voilà ce que veut le faux élu de Belleville. Disons-le hautement, la politique de M. Gambetta est un crime."

Que l'on proclame M. Gambetta grand organisateur, puissant orateur, cela peut se soutenir, mais cette déclaration de guerre à la religion de la majorité empêchera qu'on le regarde comme un profond politique. Lui qui rêve la revanche, lui qui prétend vouloir rendre à la France l'influence qu'elle avait jadis, creuse un abîme entre sa personne et les classes les plus respectables du peuple français ! Ne serait-il pas de bonne politique pour M. Gambetta d'essayer de se concilier ceux qu'il regarde comme ses ennemis !

Le prince de Bismark doit avoir pour le moins autant d'antipathies que M. Gambetta pour les catholiques, sans compter son fanatisme religieux. Cela ne l'a pas empêché de prendre un prêtre alsacien, M. Korum, pour l'élever à l'évêché de Trèves. Il n'en agit ainsi que par intérêt, par politique, pour se concilier les catholiques qu'il a jadis froissés. Cependant les catholiques d'Allemagne sont moins nombreux, moins influents que ceux de France. Que ceux-ci mettent fin à leurs divisions, qu'ils s'organisent, et les jours de M. Gambetta, comme tyran de la France catholique, seront comptés.

La *Revue des Deux Mondes*, qui est loin d'être catholique, et qui a toujours passé pour l'organe des libres penseurs, ne peut s'empêcher de condamner, au point

de vue de l'habileté, cette attitude de M. Gambetta vis-à-vis des catholiques. Parlant de la fameuse conférence de Paul Bert et de la guerre aux catholiques, elle écrit ce qui suit :

“ En Allemagne, c'est la politique qui gouverne ; chez nous, c'est l'esprit de parti, et c'est vraiment là notre malheur. Dernièrement un homme de grand savoir et de grand mérite se faisait applaudir en déclarant que l'ennemi, c'est le curé, et ces applaudissements, paraît-il, ont “ illuminé son avenir.” M. Paul Bert, qui est du bois dont on fait aujourd'hui les ministres, n'aime pas le curé ; il le considère comme le représentant ici-bas de la métaphysique, et la métaphysique lui cause des colères rouges. Il a décidé aussi que les religions dépravent le cœur de l'homme, que la vraie morale doit être fondée sur les sciences naturelles. Cette thèse nous paraît hardie, rien n'étant moins morale que la nature. Elle nous offre le spectacle de la bataille pour la vie, de la concurrence vitale sans trêve et sans merci ; elle nous montre la perpétuelle et fatale victoire de la ruse sur la candeur, de la force sur la faiblesse, et les cris des victimes ne déconcertent jamais son impassible ironie. Mangez-vous les uns les autres — telle est sa devise, d'où il est permis d'inférer qu'il y a dans la morale quelque chose qui dépasse la pure nature. Mais nous pouvons nous en remettre à M. Bert ; cet intrépide vivisecteur a promis à l'univers que, toute affaire cessante, il s'occuperait de découvrir, à l'aide de son bistouri et de ses canules, “ les lois de la morale scientifique,” et l'univers y compte. Peut-être serait-il prudent de nous laisser, pendant l'interim, la morale du curé, à titre provisoire. Mais ce terrible homme ne veut entendre à rien, il a déclaré que l'ennemi, c'est le curé, et nous risquons fort de rester quelque temps sans morale. Que le ciel nous protège !

“ A vrai dire, ce n'est pas là ce qui nous inquiète, l'univers saura bien s'en tirer. Ce qui nous afflige davantage, c'est qu'au moment où le chancelier de l'empire germanique, faisant passer ses intérêts avant ses rancunes, s'applique à rendre à l'Allemagne la paix religieuse tout en sauvegardant les droits de l'état, ceux qui avant peu disposeront de nos destinées ne songent qu'à remuer les eaux dormantes et à faire un pacte avec les tempêtes. Ils se flâtent de réussir où M. de Bismarck a échoué ; ils se sentent de force à opprimer les consciences, à contraindre les minorités, qui demain peut-être seront des majorités, car la persécution fait des miracles. Nous leur en voulons surtout de sacrifier trop légèrement les intérêts de notre politique étrangère à leurs passions et à leurs dogmes. L'horreur qu'ils ressentent pour le capucin et pour la sœur grise est plus forte que tout ; malgré l'avertissement que leur donna jadis M. le comte de Saint-Vallier, dans le remarquable discours qu'il prononça au sénat, ils font bon marché de tous ces religieux qui propagent notre influence en Syrie et ailleurs, et si on les laissait faire, l'Autriche comme l'Italie auraient beau jeu pour substituer leur action au protectorat français en Orient. Ces mêmes fanatiques à courtes vues ne demandent qu'à pousser le Saint-Siège à bout, à rompre ouvertement avec lui, sans se soucier des fâcheuses alliances qu'il pourrait conclure à notre dam. Dieu nous garde de douter de leur patriotisme ! mais que faut-il penser d'un patriotisme qui semble mettre son honneur à travailler assidûment et aveuglément pour le roi de Prusse, devenu empereur d'Allemagne ? ”

* *

Il y a quelques semaines, l'hon. M. Mousseau parlait ici même des richesses de la France. Nous lisons dans le *Times*, un article qui ne le contredit pas, bien au contraire. Il s'agit d'une société fondée il y a peu de temps, dont les actions ont atteint, ces jours-ci, le prix de 2,130 francs, bien qu'il n'y ait eu que 125 francs de payé par action. *L'Union générale*, dit le *Times*, la société en question, a été fondée sous l'influence d'une singulière idée : on a voulu réunir dans une entreprise financière les forces catholiques divisées sur le terrain politique. La compagnie a été fondée au capital de 25 millions de francs, dont un quart savoir, 6,250,000 fut immédiatement payé. L'idée a été heureuse, non-seulement les actions furent souscrites, mais une clientèle spéciale vint se grouper autour de la Banque. Les dépôts qui lui furent confiés s'accumulèrent si rapidement, qu'à peine une année après sa fondation, la société dut élever son capital à 50 millions afin de donner une garantie aux dépositaires. Je ne veux pas froisser ses intentions, mais l'opinion générale était alors qu'elle tournerait comme tant d'autres entreprises, mais ces appréhensions ne furent pas justifiées. Les directeurs de l'Union générale se virent inondés de dépôts dont ils ne surent que faire. C'est alors qu'eut lieu une transformation de la société qui eut pour résultat de concentrer sur elle l'activité du marché français. Un ingénieur français qui, pendant de longues années, avait été l'administrateur des chemins de fer autrichiens, M. Pontaux, fut mis à la tête de la société, et un financier, M. Feder, dont l'énergie et les conceptions étaient portées aux nues, vint prendre place à ses côtés. L'un et

l'autre connaissaient l'Autriche et les pays voisins à fond, et étaient convaincus qu'ils offraient des placements magnifiques à l'or français. Les clients de la Banque s'étaient multipliés et elle avait les ressources nécessaires pour fertiliser ces pays, et elle se mit à l'œuvre avec une énergie étonnante. La Landerbank autrichienne fut fondée au capital de 100 millions de francs et 50 millions en espèces furent expédiés de Paris à Vienne. Elle obtint l'entreprise des chemins de fer de la Serbie, créa la Landerbank de la Hongrie et entreprit en Autriche, en Hongrie et en Bohême, d'exploiter des chemins de fer, des mines, des fonderies, en un mot tout ce qui peut donner de la vie à un pays qui languit faute de capital. Au milieu de toutes ces entreprises, l'Union générale devint le centre d'une prodigieuse activité cosmopolite. On voulut la ruiner, mais en vain ; aux attaques de ses adversaires, elle répondit par des provocations. Il y a quelques jours, elle convoquait une assemblée de ses actionnaires pour leur faire voter une nouvelle augmentation du capital de 50 millions. En même temps, la Landerbank est autorisée à porter son capital de 100 millions à 200 millions. Et ainsi, en moins de trois ans et demi, cette compagnie qui, le 31 décembre 1878, possédait un capital payé de 6,250,000 francs et un dépôt de 800 mille francs, aura vu son capital s'élever à 150 millions et ses dépôts à 100 millions. Elle pourra disposer bientôt avec les banques qu'elle a créées d'un capital de 20 millions de louis sterling. On peut se faire une idée de la spéculation dont cette compagnie est le centre, en voyant ce qui s'est passé il y a quelques jours à la bourse : des actions sur lesquelles 125 francs seulement avaient été payés, ont atteint le prix fantastique de 2,130 francs, soit une prime de 1,630 p. c. ”

Quel dommage que l'Union générale n'ait pas jeté son dévolu sur le Canada plutôt que sur l'Autriche !

* *

Les nouvelles qui nous viennent de Rome continuent à être fort peu rassurantes. On appréhende que le Pape soit obligé de fuir ses persécuteurs. A ce sujet, une correspondance du *Moniteur*, de Paris, datée de Rome, corrobore la nouvelle donnée par d'autres journaux de l'éventualité possible de l'abandon du Vatican par le Pape : “ Je vais commettre, dit-elle, une indiscretion, mais comme j'ai été l'un des premiers à annoncer le transport mystérieux d'objets appartenant au palais apostolique, je veux compléter mon information avant que d'autres ne me la volent. Je vous disais que des fourgons du Vatican traversaient le Borgho de nuit et même de jour, se dirigeant vers... j'en étais resté là. Eh bien ! ces fourgons se dirigent vers l'ambassade d'Autriche près le Saint-Siège, où les objets qu'ils contiennent sont déchargés et mis sous bonne clé. On m'assure qu'il s'agit plutôt de papiers précieux, tirés peut-être des archives secrètes du Vatican que d'objets d'art ou de valeur.

“ La nouvelle, qui a grand intérêt, prouve deux choses : d'abord que, sans avoir fixé ni l'heure ni le moment, Léon XIII a admis en principe l'idée de son départ de Rome ; secondement que la papauté n'est pas aussi isolée que veulent bien le dire les Italiens, et que les gouvernements très sérieux et très dévoués sont disposés à lui prêter aide et appui.”

Hix.

ŒUVRES INÉDITES DE CRÉMAZIE

I

A Monsieur A.-D. DECELLES,
Mon cher ami,

Vous m'écriviez en date du 28 juillet dernier, après la publication des premières lettres de Crémazie :

“ J'ai lu avec un intérêt extrême les lettres de Crémazie. Comme il connaissait bien son pays ! Ces lettres ont fait sensation. Elles ont été l'événement littéraire du jour.”

D'autre part, un des esprits les plus délicats de Québec m'exprimait, vers le même temps, la même opinion :

“ Nous avons tous lu, m'écrivait-il, votre article sur Crémazie, et tous nous l'avons admiré. Vous faites là œuvre de cœur et de conscience littéraire : vous nous avez révélé Crémazie, le poète, le rêveur, sous un tout autre aspect, celui de penseur et d'érudit. Vous, son ami et son confident le plus intime, vous deviez cela à sa mémoire. Je vous en félicite sincèrement.”

Quelques jours plus tard, le secrétaire de la *Revue Canadienne* me faisait connaître en ces termes l'impression produite par les premiers articles :

“ Permettez-moi de vous remercier de nouveau d'avoir communiqué à la *Revue* les lettres si intéressantes d'Octave Crémazie. Elles sont lues et relues ; et les compliments qu'elles attirent à la *Revue* me poursuivent jusqu'au fond de ma campagne. Elles montrent le poète sous un nouveau jour, celui de penseur, etc., etc.”

A peine les dernières lettres de Crémazie avaient-elles paru, qu'un jeune littérateur de Québec, que je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement, mais dont le nom a figuré souvent dans l'*Opinion Publique*, au bas

d'études littéraires et poétiques fort remarquables, me proposait un plan de souscription dans le but d'acheter le terrain où reposent les restes de Crémazie et d'y élever un marbre funéraire. Il mettait son nom en tête de la liste pour un montant généreux.

Il n'y a guère plus d'un mois, la rédaction de la *Revue Canadienne*, se faisant l'écho du même sentiment déjà exprimé par plusieurs journaux, m'offrait spontanément son concours pour l'exécution de ce projet dont M. Gustave Bossange avait donné la première idée.

Tous ces témoignages et bien d'autres que je ne puis citer, m'asurent qu'en publiant les lettres de Crémazie, j'ai rencontré les vœux du public et touché une corde qui n'attendait que le moment de vibrer. Oui, malgré les errements dont il a été la victime, Crémazie est resté le plus populaire de nos poètes ; et le jour où l'on fera un appel pour réclamer la propriété des quelques pieds de terre qui recouvrent sa dépouille et graver son nom sur une pierre tumulaire, il n'y aura pas un ami des lettres canadiennes qui ne s'empresse d'y répondre.

Depuis la publication des lettres de Crémazie, je suis devenu, avec le Président de l'Institut-Canadien de Québec, M. H. J. B. Chouinard, le dépositaire des manuscrits et de la correspondance du poète avec sa famille. Ces manuscrits forment la matière d'un volume beaucoup plus considérable que toutes ses poésies, et leur publication achèvera de mettre en pleine lumière la figure du chanteur canadien. Dès que le dépouillement de ces matériaux sera terminé, ils seront livrés à l'impression, avec les poésies déjà connues, sous le titre d'*Œuvres Complètes* d'Octave Crémazie.

Aucun ouvrage canadien, croyons-nous, n'aura été attendu avec plus d'impatience et accueilli avec plus d'empressement et de sympathie.

On aura une idée de la richesse de ces documents nouveaux, tous marqués au coin du talent du poète, lorsqu'on saura qu'ils renferment :

- 1o. Plusieurs poésies inédites.
- 2o. Une masse considérable de lettres.
- 3o. Quelques études de mœurs pleines d'originalité.
- 4o. Un *Journal du siège de Paris*, qui n'a pas moins de cent-vingt-deux pages de cette écriture serrée et presque microscopique dont Crémazie avait l'habitude.

Le volume projeté sera imprimé avec luxe, accompagné du portrait de l'auteur, et sera publié par souscription. Les profits qu'on espère en réaliser seront employés à élever un monument sur la tombe de Crémazie.

Les noms de tous ceux qui auront contribué à cette œuvre patriotique seront imprimés à la fin du volume *ad perpetuum rei memoriam*.

II

Grâce à vos instances, mon cher ami, les lecteurs de l'*Opinion Publique* pourront avoir dès aujourd'hui un avant-goût des œuvres inédites de Crémazie par les passages suivants du *Journal du siège de Paris*.

Vous voyez déjà d'ici ce qu'il y a de piquant dans ces notes prises entre deux coups de canon par

Un Canadien errant
Banni de ses foyers,

témoin ému du formidable choc des deux plus grandes puissances militaires du globe. Vous comprenez ce qu'il y a d'exceptionnel dans la situation de ce proscrit, enfermé dans un cercle de mitraille et privé du dernier lien qui le rattachait à sa lointaine patrie, sa correspondance.

J'ouvre le manuscrit au hasard ; je lis sous la date du :

JEUDI soir, 13 octobre 1870.

“ Un temps magnifique. Je suis parti de la maison à onze heures pour les écuries de l'empereur, où je devais rencontrer un lieutenant d'artillerie, ami à moi, qui m'a fait voir et comprendre le mécanisme des mitrailleuses. C'est très simple et très rapide. Ne me demandez pas de vous donner des explications sur ces engins homicides qui lancent 600 balles à la minute. Si je me lançais dans cette partie, je vous dirais des bêtises hautes et grosses comme les tours de Notre-Dame. Vous savez que pour tout ce qui regarde la mécanique, la ballistique et autres sciences en *ique*, je suis d'une stupidité qui n'a d'égal que mon ignorance. Après avoir examiné les écuries de l'empereur, où les chevaux étaient mieux logés que la majorité du pauvre peuple, nous avons visité les appartements du général Fleury, grand écuyer. C'est magnifique. Les papiers sont remplacés par des tentures de soie qui font un effet charmant. Pendant ce temps-là, le canon d'Issy faisait rage. Comme mon lieutenant, qui est l'ingénieur du corps des mitrailleuses, n'avait rien à faire, il me proposa d'aller un peu voir ce qui se passait en dehors des murs. Je me hâtai d'accepter ; le bateau-mouche nous conduisit pour quinze centimes à Auteuil. Là, nous nous dirigeâmes du côté de la porte du Point-du-Jour par laquelle nous sortimes de Paris. Prenant à gauche, nous marchâmes devant nous pendant une bonne demi-heure, et nous nous arrêtas sur une butte à la hauteur de Meudon. Il est deux heures et demie : on entend bien la fusillade et la canonnade des batteries



MGR. MICHEL FÉLIX KORUM
LE NOUVEL ÉVÊQUE DE TRÈVES (ALLEMAGNE)



LA JEUNE VEUVE

de campagne, ainsi que le bruit sinistre et strident des mitrailleuses, mais on ne voit rien du tout, le combat se livrait à six kilomètres, une lieue et demie de l'endroit où nous étions. Le but que l'on s'était proposé était atteint; en occupant Bagnaux et Châtillon, on avait enfin forcé les Prussiens à se montrer en masses profondes. Ils n'avaient donc pas quitté les hauteurs qui s'étendent de Choisy-le-Roi à Châtillon pour aller au-devant de l'armée de la Loire, comme on le croyait, attendu qu'ils n'avaient pas donné signe de vie depuis cinq ou six jours. Les Français, qui ne voulaient occuper plus longtemps ni Bagnaux, ni Châtillon, commencent à se replier pour rentrer à Paris. C'est à ce moment que les forts d'Issy, de Vanvres et de Montrouge se mirent à croiser leurs feux pour protéger la retraite des assiégés.

“ Le paysage devant nous est très beau. Les bois de Meudon et de Clamart, avec leur feuillage sombre sur lequel se détachent quelques maisons blanches, forment le fond du tableau. Avec la lorgnette de mon compagnon, je vois les bombes lancées par les forts éclater sur le plateau de Châtillon où se trouve massée l'infanterie des Prussiens qui nous est cachée par un monticule. Quelques obus font explosion avant d'arriver à leur but et projettent une lueur rougeâtre sur les collines qui nous font face. Dans ce duo grandiose où le tonnerre des forts fait le *basso cantante*, la fusillade avec ses notes aiguës joue le rôle du ténor. Tout cela est très pittoresque et très poétique. Malheureusement ce spectacle épique coûte trop cher; car, dans quelques instants, il faudra compter les morts et les blessés.

“ A quatre heures, nous repassons les fortifications et nous prenons le chemin de fer de ceinture qui nous ramène à la Villette. Dans notre trajet d'Auteuil à la Villette, nous voyons, du haut de l'impériale des wagons, brûler le palais de Saint-Cloud. Ce sont les canons du Mont Valérien qui ont mis le feu à cette demeure préférée à toutes les autres par la famille impériale.”

LUNDI, 26 décembre.

“ Le froid continue aussi intense. Rien de sérieux comme opérations militaires. Je reste au lit aussi longtemps que je puis, attendu qu'il est impossible de se chauffer quand le bois est à trois sous la livre. Je vais à la Sorbonne et au collège de France, quand il y a des cours. A quel point d'abrutissement peut descendre un homme! J'ingurgite des cours de sanscrit, de chinois, de mathématique avec un courage que je ne me serais jamais soupçonné. Que n'écouterait-on pas pour avoir le droit de se chauffer?”

DIMANCHE, 1er janvier 1871.

“ Froid noir. Nous commençons l'année au bruit d'une canonnade enragée. Les canons des forts et des redoutes du moulin Saquet et des Hautes-Bruyères répondent énergiquement au feu des assiégeants. C'est une chaîne non interrompue de coups de tonnerre depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. A dater de ce moment, les coups ne se suivent plus que de cinq minutes en cinq minutes. Cependant les rues de Paris sont pleines de gens qui font leurs visites du nouvel an: on se presse la main, on s'embrasse avec une gaieté qui n'a pas l'air d'entendre le grondement formidable des canons Krupp. Pour mes étrennes, j'ai mangé du chien. Ce n'est pas mauvais. Pourtant il faut se faire violence pour avaler les premières bouchées de l'ami de l'homme. On vend au prix de quatre francs la livre une espèce de tête de cochon en fromage. Ça vous empeste à cent mètres. De quels ingrédients hétéroclites peut bien se composer cette ratatouille infernale! Inutile de dire que le porc n'existe plus depuis longtemps dans la bonne ville de Paris.”

LUNDI SOIR, 2 janvier.

“ Froid et repas de chien. Bombardement d'une violence incroyable sur le fort de Nogent, qui a reçu plus de six mille obus pendant la journée. Les dommages matériels ne sont pas considérables, et on ne compte que trois hommes tués et douze blessés. Mais quel vacarme! La population est toujours calme. Elle montre une résignation admirable. Nous sommes rationnés à deux onces de cheval par jour. On ne peut s'empêcher d'admirer la patience, la résignation des pauvres femmes des faubourgs qui, par un froid de 15 à 20 degrés, attendent à la porte des boucheries municipales, les seules ouvertes depuis deux mois, pendant trois et quatre heures, pour obtenir cette maigre pitance de trente grammes de cheval. Le chien, le chat et le rat n'étant point réquisitionnés, sont devenus la nourriture des gens dont la bourse est épuisée.”

LUNDI SOIR, 9 janvier.

“ Le temps est redevenu très froid. Aujourd'hui le bombardement a été effrayant. C'est une véritable pluie d'obus monstrueux sur le quartier latin. Comme ces projectiles, en éclatant, font autant de tapage que les

pièces de marine, nous avons eu un véritable tonnerre à jet continu pendant toute la journée. Je suis sorti vers quatre heures. Sur le boulevard de Sébastopol, on rencontre de pauvres familles éplorées traînant, dans de petites charrettes, leurs matelas et leurs petits enfants grelottant de froid et de fièvre. Ils vont chercher sur la rive droite de la Seine un refuge contre les bombes du roi Guillaume. C'est un spectacle navrant. Dans notre maison, nous avons aujourd'hui reçu trois familles, parmi lesquelles une pauvre mère presque folle de douleur. Sa fille, âgée de quatorze ans, a été coupée en deux par un obus qui est tombé sur leur maison et a éclaté dans la chambre où elle se trouvait avec sa fille. La guerre est une horrible chose. Quand on lit l'histoire des conquérants, on se laisse facilement prendre au prestige de la gloire militaire. Mais quand on a vu de près les épouvantables désastres causés par la guerre, on se demande avec effroi quel nombre incalculable de morts, de douleurs de toutes sortes, il faut à un conquérant pour tresser ce que l'on est convenu d'appeler la couronne du vainqueur.”

Voilà bien, sous un thème différent, le genre de Crémazie, tel qu'on l'a rencontré dans ses lettres. On y reconnaît l'esprit d'observation, la maturité de pensée et les tendances de ce ferme esprit qui se meut toujours dans les hautes sphères. Il n'y a guère de pages dans le *Journal du siège de Paris* qui ne contiennent quelques fines remarques ou quelques réflexions profondes. Ça et là, des retours sur lui-même, sur le Canada toujours aimé, et le génie canadien partout répandu, achèvent de captiver l'attention; car nul de nos écrivains plus que Crémazie n'est imprégné de l'esprit national. Joignez à ce précieux journal, la variété de ses autres manuscrits, et vous apprécierez la valeur des *Œuvres Complètes* d'Octave Crémazie.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Rivière-Quelle, 30 octobre 1881.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le public des cours de justice, j'entends les amateurs de procès de chicane et de petits scandales, les désœuvrés, les déclassés, les colporteurs de médisance, les bourgeois, les étudiants et les simples curieux, le vrai public des tribunaux, enfin, a éprouvé depuis quelque temps des joies suaves et indicibles. Demandes en séparation de corps par le mari contre la femme pour inconduite de la *susdite*, procès civils et criminels pour libelle diffamatoire, procès politiques, outre le menu fretin des causes ordinaires, tous les goûts furent satisfaits et les individus saturés d'émotions. Aussi, il fallait voir comme les salles d'audience étaient encombrées, malgré le grand nombre de procès qui s'instruisaient à la fois dans les différentes salles, et combien, regrettant de se trouver dans un seul endroit, allaient de salle en salle, s'enquerraient de ce qui s'était dit et fait en leur absence, communiquant à leur tour le secret arraché à un témoin récalcitrant, une réponse évasive sous laquelle on entrevoyait tout un monde de mystères, d'intrigues ou de perdition, les questions compromettantes des avocats, leurs réparties, un mot tombé des lèvres du juge, auquel souvent il n'attachait guère d'importance lui-même, mais que l'on tournait aussitôt en augure sinistre ou favorable pour la partie à laquelle ces personnes ne tardent pas à donner leur sympathie.

Heureuses gens, qui peuvent ainsi oublier leurs propres affaires, si elles en ont, ou du moins, leurs misères, pour ne s'occuper que de ce qui ne les regarde pas.

Si l'on calculait la valeur du temps perdu dans les cours de justice par les plaideurs, les témoins et ceux qu'attire l'odeur de la chicane, on serait très surpris du résultat. C'est une perte pour le pays dont le chiffre est énorme. Néanmoins, les tribunaux sont nécessaires pour mettre fin aux difficultés sans cesse renaissantes entre les hommes, et même entre les femmes, comme les médecins pour soulager les corps malades et mettre un terme à leurs souffrances par une porte ou par l'autre. Ce calcul aurait du moins l'effet de faire comprendre la nécessité d'un système judiciaire qui mettrait promptement fin aux procès.

Une demande en séparation de corps pour inconduite de la femme ne manque jamais de causer un grand émoi dans une petite ville comme Montréal. En effet, l'on n'ignore point qu'il existe dans cette ville deux populations qui ne se mêlent guère, qui s'ignorent mutuellement dans les relations sociales, et forment pour ainsi dire deux villes distinctes et à part, quoique vivant sur le même territoire.

Dès le début de l'affaire dont nous parlons, l'absence de plusieurs personnages assignés comme témoins, l'ordre sévère de les traiter comme les rebelles à la justice et la menace de la prison qui s'ensuivit s'ils ne comparaissaient point à la prochaine audience, les suppositions charitables que leur absence était attribuable à la seule crainte de se compromettre, tout tendait à augmenter la fièvre de notre public. L'événement a démontré que ces témoins connaissaient en général peu de chose des affaires de la défenderesse.

En France, ces procès s'instruisent généralement à huis-clos. On a raison d'agir ainsi. La publicité est mauvaise dans ces cas. Elle rend toujours un rapprochement impossible, même si la cause, à l'origine, était peu sérieuse, et s'il y avait plus de malentendus entre les époux que de vérité dans les accusations. Ici, les journaux ont la détestable habitude de publier de suite, comme nouvelles, toutes les demandes en séparation de corps ou de biens aussitôt que l'assignation est prise. Cet abus devrait être réprimé et puni sévèrement. Les annonces officielles, quand elles sont nécessaires pour avertir les créanciers de veiller à leurs droits, sont déjà une publicité trop grande pour le bien général.

Un homme célèbre dans nos annales judiciaires, depuis quelque temps, c'est M. Baxter, américain fraîchement arrivé, et qui n'a pas tardé à acquérir autant de notoriété à Montréal qu'il en avait eue chez nos voisins d'où il nous est venu. Il était mêlé directement et gravement compromis dans ce procès en séparation de corps. Son témoignage a prouvé combien la mémoire devient rebelle dans certaines circonstances. Il ne se rappelle plus rien, mais rien du tout, et ne fut pas le seul frappé de cette infirmité.

Autrefois en France, la femme convaincue d'adultère et séparée de son mari, était séquestrée dans un couvent; on lui faisait défense de porter le nom de son mari. J'ignore comment une demande de séquestration de la femme, faite par le mari, serait reçue par nos tribunaux, parce que la chose n'a jamais été tentée ici, que je sache; mais certainement qu'elle devrait exister, avec certains adoucissements. N'est-ce pas une chose absurde qu'une femme qui déshonore son mari et sa famille soit chassée du domicile et de la surveillance conjugale, et rendue parfaitement libre de continuer ses liaisons criminelles et scandaleuses et même de se livrer publiquement à la débauche? La chose n'est pas raisonnable.

S'il y a un public particulier pour ces sortes de procès, il y a aussi des avocats qui n'apparaissent en cour que dans ces occasions, et d'autres qui apparaissent toujours dans ces procès. Ils ont un talent particulier d'injurier la partie adverse et ses témoins, qui manque rarement son effet sur le public, s'il ne réussit pas toujours avec le juge. J'y trouve une nouvelle raison de faire ces procès à huis-clos.

M. Baxter, car depuis un mois il remplit tous les tribunaux, n'avait pas moins de trois procès importants, où il était partie principale, qui s'instruisaient à la fois: deux au civil et un au criminel. Tout cela pour revendiquer son honneur outragé. Je ne connais quelque chose que du dernier procès qui est fini. Les autres, quoique plaidés, ne sont pas jugés encore, mais ils le seront... plus tard. Aux assises criminelles, il a fait un procès pour libelle diffamatoire à M. Sills, qui avait publié sa photographie et sa biographie. M. Sills a plaidé qu'il avait rendu un service au public en faisant connaître M. Baxter, dont il avait été la victime, et que la notice biographique qu'il en avait donnée était vraie. Les jurés, après avoir eu la preuve que la photographie de M. Baxter était déjà depuis sept à huit ans dans la *rogues gallery* de Chicago, qu'il y avait contre lui des mandats d'arrestation aux Etats-Unis pour détournements d'argent, faux, etc., et qu'il était un fugitif de la justice, a absous M. Sills.

Ainsi va le monde. Où M. Baxter croyait se refaire, il s'est fait dévoiler.

Maintenant les procès politiques s'instruisent aux assises criminelles; mais de ceux-là, je n'ai rien à dire, chacun en dira bien assez de lui-même, et d'ailleurs les gazettes en diront beaucoup plus qu'il ne faut.

Les plus gagnants dans tout cela, ce sont les avocats, qui en profitent pour se payer des diners. C'est ainsi que le banquet mensuel de la *Société Légale* de Montréal a eu lieu au plus fort du combat, le 17 octobre dernier, au Vatel: cinquante disciples de Thémis lui ont fait honneur. Inutile de dire que tout s'y est passé avec entrain, courtoisie et bonne humeur. Les chansons, les bons mots, les discours, outre les bons plats et le bon vin, ont rendu cette soirée charmante. Le prochain banquet aura lieu vers la mi-novembre prochain, au Windsor.

Rien n'est plus propre à établir entre le barreau et les juges, et entre les avocats eux-mêmes, des rapports intimes, une estime plus grande et des égards plus marqués.

Tous les avocats de la province sont admis dans ces banquets, et l'on espère que ceux des districts ruraux se feront un devoir d'y assister. On y traite aussi, entre deux chansons, des questions sérieuses, et il importe de connaître les vues de tout le monde.

Mais c'est surtout dans les assemblées de chaque samedi, dans les salles de la *Société Légale*, No. 26, rue Saint-Jacques, qu'on discutera tout ce qui se rapporte à l'administration de la justice.

S'il eut existé une société semblable lorsque le code de procédure a été rédigé en 1867, il est probable qu'on ne serait pas obligé de le refaire aujourd'hui. Or, cette œuvre est à l'étude de même que la réorganisation judiciaire. Le public a raison de compter sur le concours du barreau et des juges, et la *Société Légale* leur fournit l'occasion de le faire.

S. PAGUELLO.

CHOSIES ET AUTRES

Nous avons oublié, dans notre dernier numéro, de remercier, de féliciter l'aimable inconnue, qui s'est cachée sous le pseudonyme de *Josephite*, pour écrire la charmante boutade sur les Modes, que nos lecteurs ont dû admirer comme nous. Nous espérons encore entendre causer Josephite.

* *

Un *quidam*, que nous ne voulons pas nommer, nous adresse deux pièces de poésie, accompagnées de la note qui suit :

Monsieur le Rédacteur,

Comme je sais que mes compositions poétiques sont très peu méritantes, je suis porté à croire que c'est peut-être trop exiger de ma part que d'en demander la publication dans votre journal. Si tel est le cas, vous serez assez bon pour m'en avertir en particulier, et je ne serai en rien indisposé contre vous, car mes faibles capacités ne me permettent pas d'aspirer à l'honneur d'être du nombre des collaborateurs de votre journal. Mais peut-être que, sans être collaborateur, vous me ferez le plaisir d'insérer dans votre journal les deux petits morceaux de poésie ci-inclus.

Remerciement d'avance.

Votre très dévoué,

* * *

Comment ! pas méritantes vos pièces de poésie, mais vous êtes trop modeste ! Sachez que ce sont de vrais chefs-d'œuvre que vous nous avez adressés. Ils n'ont qu'un défaut : c'est d'avoir été copiés par vous sans même respecter l'orthographe de Jean Reboul que vous avez plagié ! Si jamais vous vous emparez encore du bien d'autrui, tâchez de prendre autre chose qu'une pièce de poésie aussi connue que *L'Ange et l'Enfant* de Reboul ; c'est par trop appris par cœur. Maintenant, pour votre châtiement, nous devrions imprimer ici votre nom, mais franchement, vous n'avez pas l'air d'avoir conscience de votre méfait. Pour cette fois, nous vous donnons congé sans plus de cérémonie, mais n'y revenez plus.

* *

Il y a quelque temps, il y a eu en France une terrible catastrophe sur le chemin de Paris-Lyon-Méditerranée, le P.-L.-M., comme ont dit là-bas. Depuis ce jour, les journaux ne cessent d'accabler la compagnie de sarcasmes et de plaisanteries du genre de celles qu'on va lire :

M. de Calinaux a couché dans un hôtel suisse mais malpropre, d'où il sort couvert d'hôtes fort désagréables.

— Inutile de leur donner la chasse, se dit-il. Je rentre à Paris par le P.-L.-M. Ces vilaines bêtes vont toutes être écrasées sur moi d'une seule fois !

* *

S'adressant à un marin, récemment arrivé du Sénégal, quel qu'un lui demandait :

— Mais enfin, qu'est-ce que la fièvre jaune ?

— La fièvre jaune, eh bien ! c'est comme qui dirait ici le chemin de fer de Lyon : ça tue sur toute la ligne !

* *

Forcé d'aller à Marseille pour recueillir un héritage, M. F. Mathieu prend son billet au guichet et se dirige vers la salle d'attente, l'œil morne et la tête baissée.

Un porteur s'élançant vers lui :

— Monsieur n'a pas de bagages ?

M. F. Mathieu, bondissant :

— Des bagages ? .. Eh ! bien, il ne manquerait plus que ça !

* *

Le général Farre, d'un ton bref, à un de ses commis :

— Perdu beaucoup de monde, là-bas, Tunisie.... Beaucoup de vides à combler.... ai besoin de savoir exactement.... Voyons, quelle est la compagnie qui a eu le plus de morts et de blessés ?

Le commis, un peu ahuri :

— La compagnie qui ? ...

— Oui ; eh ! bien ?

— Dame... La compagnie P.-L.-M. !

NOS GRAVURES

Vieux Québec—Palais Épiscopal et les ruines

Nous publions aujourd'hui la première gravure d'une série d'illustrations reproduisant des vues de Québec d'autrefois. Elle montre la côte de la Basse-Ville et le Palais Episcopal.

Courses au Parc Lépine, Montréal

La course au clocher du *Montreal Hunt Club*, que représente une de nos gravures, a eu lieu à Montréal le 14 octobre, au Parc Lépine. Le temps n'était pas très beau, mais, en dépit de cette fâcheuse circonstance, il y avait une nombreuse assistance. Notre gravure représente les chevaux au moment où ils passent devant la tribune des juges.

M. Mounet-Sully dans le rôle d' "Œdipe roi"

La belle œuvre de M. Jules Lacroix, que l'on a reprise récemment au Théâtre-Français, a fourni au

sympathique artiste dont nous publions le portrait une nouvelle occasion de développer les côtés multiples de son talent magistral. Il fallait non seulement beaucoup d'art, mais encore une grande hardiesse, pour s'attaquer à ce rôle formidable qui s'étend sur la gamme la plus complète des passions les plus diverses et les plus contradictoires.

Tour à tour noble, triomphant, majestueux dans la possession du suprême pouvoir, irrité, puis atteignant les outrances progressives de la fureur, lorsque la fortune menace de l'accabler, soit épouvanté par l'horreur de ses crimes inconscients, soit brisé et rampant sous le poids de l'affreux châtiement qu'il s'impose, Œdipe, tel que M. Mounet-Sully nous le représente, arrive aux proportions exactes de l'antique et lamentable infortune.

L'interprétation de ce rôle place très haut le jeune comédien dont la science est vieille déjà. Presque toujours en scène pendant la durée du drame sombre, M. Mounet-Sully sait suspendre à la moindre parole, au moindre geste, l'intérêt incessant de la foule des spectateurs.

Chacune des attitudes est merveilleuse ; elles se succèdent avec une véritable harmonie.

Et que dire de la saisissante entrée du dernier acte, lorsque, aveugle et tout sanglant, Œdipe se dresse sur les marches de son palais ?

M. Ad. Marie rend très fidèlement, dans le beau dessin que nous publions, la tragique et superbe apparition à laquelle M. Mounet-Sully a su prêter une si étonnante vérité.

A. B.

COMMUNICATION

La communication suivante nous étant arrivée trop tard, la semaine dernière, pour être publiée dans le numéro du 27 octobre, nous regrettons de ne pouvoir la publier qu'aujourd'hui.

MONTRÉAL, 25 octobre 1881.

Monsieur le Rédacteur de *L'Opinion Publique*,

Monseigneur l'Évêque de Montréal vous prie de vouloir bien publier dans votre journal la "Déclaration" ci-jointe, sans commentaire.

Veillez me croire, monsieur le rédacteur, votre très obéissant et très respectueux serviteur,

T. HAREL, Ptre.,

Chancelier.

DECLARATION

DE L'ARCHEVÊQUE ET DES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUÉBEC CONCERNANT CERTAINS ÉCRITS PUBLIÉS CONTRE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Nous soussignés, Archevêque et Evêques de la province ecclésiastique de Québec, réunis comme conseil supérieur établi par la bulle "Inter varias sollicitudines" pour la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire, de la foi et des mœurs, dans l'Université Laval, avons reçu de cette Institution une plainte contre certains écrits récents dans lesquels se trouve une foule d'accusations diverses contre elle. Faisant droit à la dite plainte en vertu des pouvoirs à nous confiés par un règlement apostolique de 1877, déclarons et ordonnons ce qui suit :

I. Ces accusations n'ayant pas été portées devant notre tribunal, nous devons les regarder et nous les regardons en effet comme non avenues, jusqu'à ce que les accusateurs se soient présentés régulièrement.

II. Nous regardons les auteurs de ces écrits comme coupables entre autres des fautes suivantes :

(a) Manque de respect envers le Saint-Siège devant le tribunal duquel les questions traitées étaient pendantes.

(b) Déobéissance flagrante aux ordres des évêques de cette province et du Saint-Siège.

Les Pères de notre cinquième concile, dans leur pastorale commune, s'expriment comme suit :

"Nous voulons qu'à l'avenir quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette institution catholique ou quelqu'autre, le fasse non pas devant le tribunal "incompétent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la "hiérarchie catholique ont institués les juges et les "gardiens de la foi"

Le décret XXII du cinquième concile donne aux écrivains catholiques de cette province les règles à suivre dans leurs discussions, surtout avec des catholiques. La modération, la prudence, la charité, le respect envers les autorités ecclésiastiques et civiles, envers les établissements placés sous la direction des évêques, sont spécialement recommandés. Or, nous le disons à regret, ces prescriptions ont été violées ouvertement.

Le Saint-Siège a aussi clairement manifesté sa volonté en deux circonstances.

Dans le décret du 1^{er} février 1876, qui vient d'être confirmé par Léon XIII, il est enjoint aux évêques qui croiraient devant Dieu avoir quelque reproche à faire à

cette Institution, "de ne jamais recourir à la presse, "laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits "et les questions qu'à remédier au mal et aboutit à causer "préjudice à l'honneur de l'Université et souvent même "à l'honneur de la cause catholique."

Cette injonction si formelle et si absolue oblige "fortiori le clergé et les fidèles de cette province, comme le prouve, du reste, le document que nous allons citer.

En 1877, le Saint-Siège, à notre demande, a formulé et sanctionné un règlement sur les droits et les devoirs de ce conseil de haute surveillance créé par la bulle *Inter varias sollicitudines*. L'article XVI trace nettement aux écrivains catholiques de cette province la marche à suivre quand ils croient avoir raison de se plaindre de l'Université Laval.

"XVI. Les écrivains catholiques, en parlant de l'Université et de ses professeurs, en tant que professeurs, devront observer dans leurs écrits le décret "XXII du cinquième concile de Québec. Si quel qu'un, qui n'est pas évêque, croit avoir raison de se plaindre, soit de l'Université, soit de l'un de ses professeurs, il ne lui reste aucune autre voie à suivre que "de manifester privément ses plaintes à quelqu'un des "évêques. Il appartiendra ensuite à celui-ci de juger "de ce qu'il faut faire. Si les plaintes lui paraissent "bien fondées, il devra les déférer, soit au chancelier, "soit au conseil supérieur, dont il demandera la "convocation à l'Archevêque."

III. Les excès de langage d'un adversaire, ni ses désobéissances, ne sauraient jamais excuser un écrivain de ses manquements au respect dû à qui de droit, à la justice, à la vérité, à la charité chrétienne et à la prudence. Nous condamnons tous ces manquements de quelque part qu'ils viennent ; nous renouvelons les ordonnances et défenses déjà faites sur ce sujet. Recommandons fortement de s'abstenir de tout ce qui pourrait servir à entretenir l'agitation des esprits. C'est le vœu qu'exprime le Souverain Pontife, quand il nous enjoint de travailler sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de l'assistant-secrétaire de l'archidiocèse, le vingt-unième jour du mois d'octobre mil-huit-cent quatre-vingt-un.

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC,
† L.-F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES,
† JEAN, ÉV. DE S. G. DE RIMOUSKI,
† EDOUARD-CHS., ÉV. DE MONTRÉAL,
† ANTOINE, ÉV. DE SHERBROOKE,
† J.-THOMAS, ÉV. D'OTTAWA,
† L.-Z., ÉV. DE ST.-HYACINTHE,
† DOM., ÉV. DE CHICOUTIMI.

Par Messieurs,

C.-A. MAROIS, Ptre.,

Assistant-Secrétaire.

LE MINISTÈRE GAMBETTA

Enfin, l'événement annoncé depuis si longtemps, en France et hors de France, est arrivé. M. Gambetta a été appelé par le président Grévy à former un cabinet à la place de M. Ferry. M. Gambetta a accepté. On lui donne comme principaux collègues MM. Léon Say, de Freycinet et Ferry.

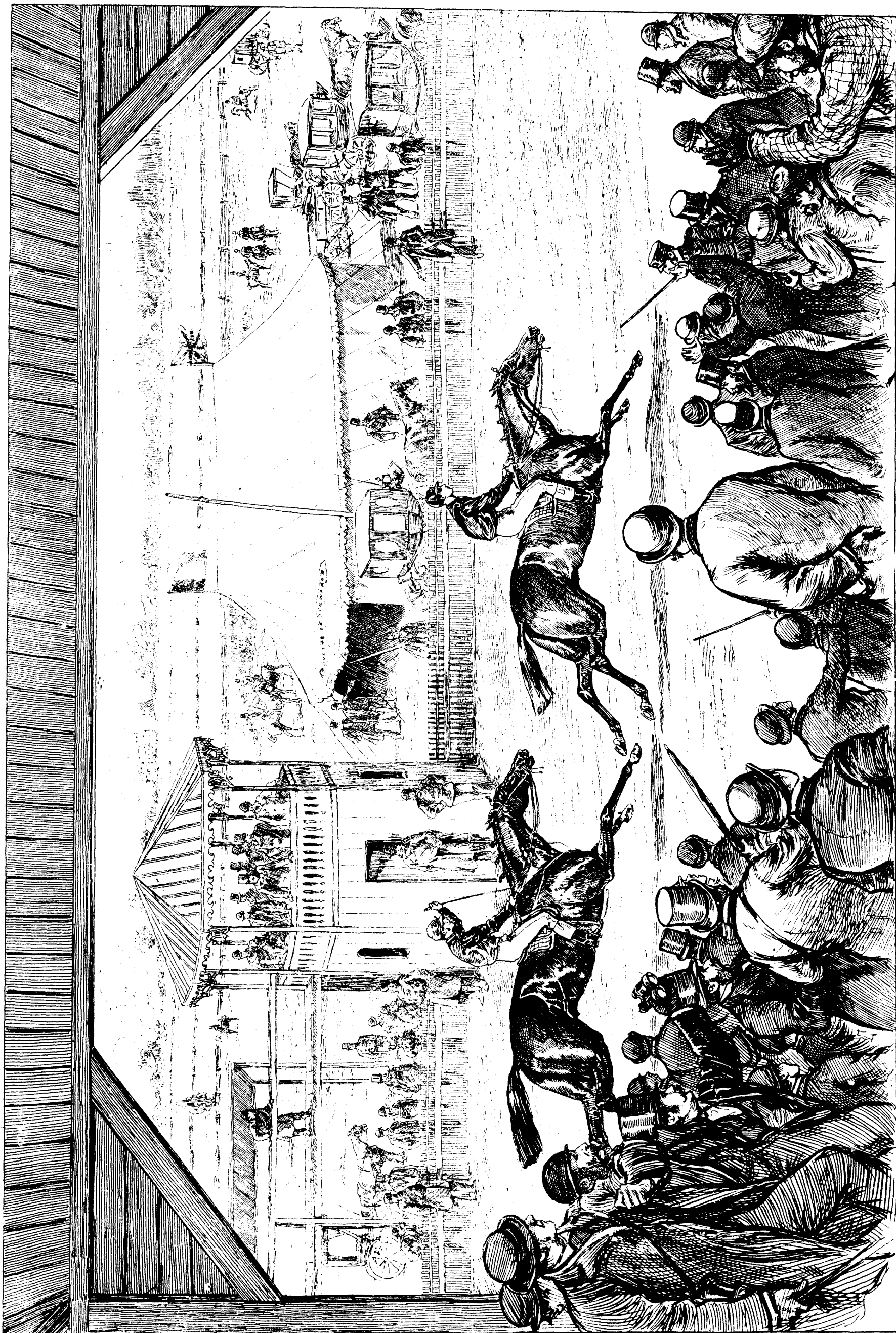
Il avait été élu samedi président temporaire de la nouvelle Chambre, par 317 voix contre 29, données à M. Brisson, vice-président de la dernière Chambre.

— Dans notre prochain numéro nous publierons un nouveau feuilleton très intéressant, dû à la plume de M. André Mouëzy. Ce feuilleton a pour titre : *Les Révoltés de Simone*.

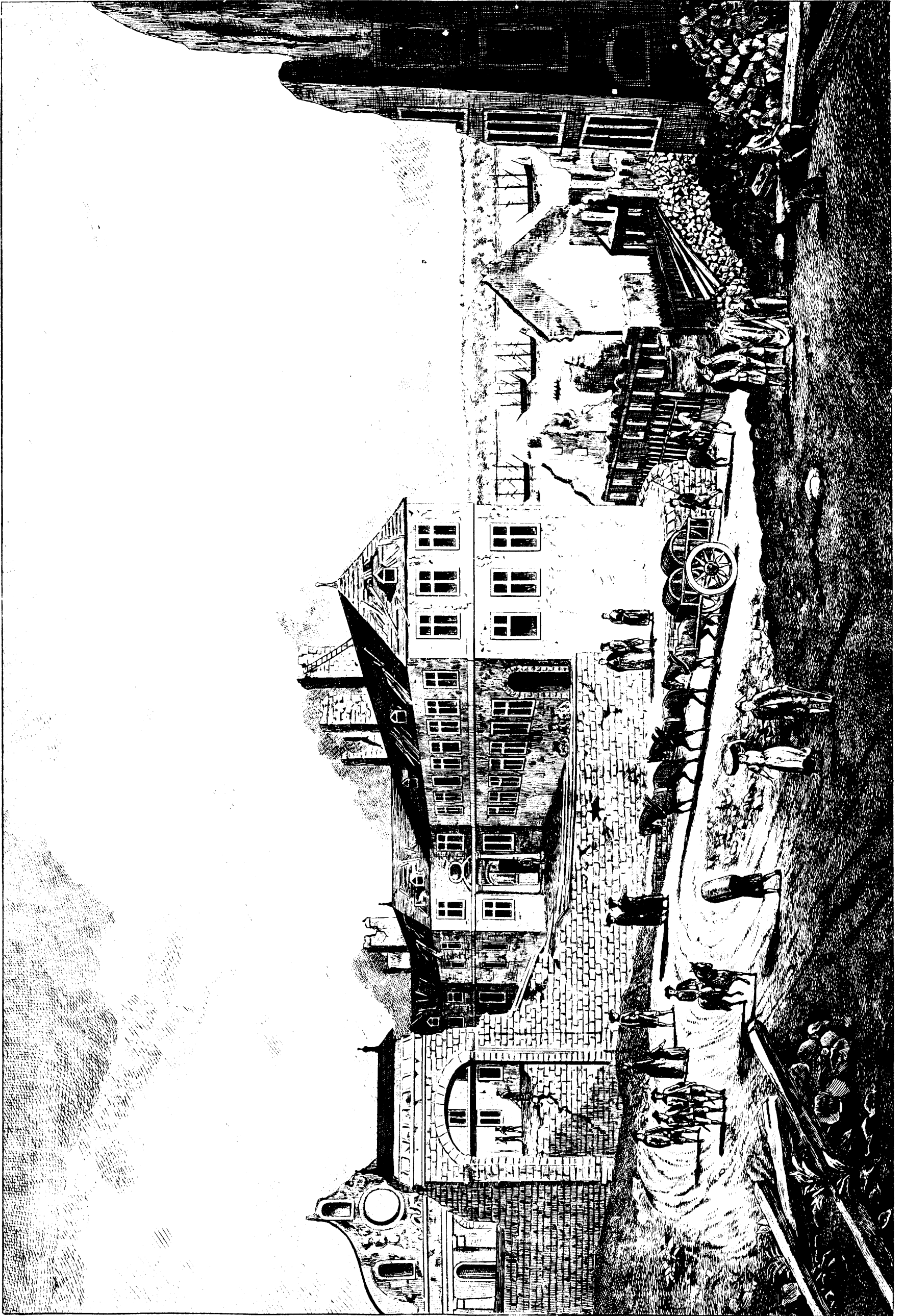
— Un prêtre catholique de New-York vient de remettre à la caisse de l'État une somme de \$500,000 de la part d'un employé qui est venu se confesser à lui. La confession a du bon. On comprend d'ailleurs que certains hommes haut placés soient les ennemis d'une institution qui exige la restitution du bien mal acquis.

— On est à faire quelques changements dans l'intérieur des édifices du parlement à Ottawa. Le local où siège actuellement la Cour Suprême sera transformé, à l'expiration du présent terme, en salle de lecture à l'usage des membres de la Chambre des Communes. L'ancienne salle de lecture devant, croyons-nous, servir de bureaux.

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGale, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.



COURSES AU CLOCHER, ROND LÉPINE, MONTREAL.—PAR NOTRE ARTISTE SPÉCIAL.



VIEUX QUÉBEC. PALAIS ÉPISCOPAL, ET LES RUINES, DANS LA CÔTE

PANURGE

Ceux qui ont lu Rubalais se rappellent sans doute le chapitre au cours duquel Panurge consulte Pantagruel pour savoir s'il doit se marier. Panurge énumère ses craintes et ses espérances, et Pantagruel répond mariez-vous ou ne mariez-vous pas, selon le cas, selon que Panurge dit du bien et du mal du mariage. Albert Millaud, du *Figaro*, fait un pastiche de la célèbre consultation en mettant M. Gambetta et M. Spuller, son secrétaire, en scène. Le premier le consulte pour savoir s'il doit rester Président de la Chambre ou accepter la présidence du ministère à la place de M. Ferry.

GAMBETTA.—Or ça, maître Spuller, venez que je vous consulte sur ce que j'ai à faire. Je suis dans une très grande irritation, dont vous pouvez m'aider à sortir.

SPULLER.—Parlez, maître, je vous ouïs.

GAMBETTA.—Je suis très sollicité et, en même temps, très désireux de prendre le portefeuille en chef du nouveau ministère. Qu'en pensez-vous ?

SPULLER.—Qu'il faut faire comme vous le désirez. Prenez le ministère...

GAMBETTA.—Oui, mais si je prends le ministère, il me faudra abandonner le fauteuil de la présidence, et c'est un bon fauteuil.

SPULLER.—Dans ce cas, il faut garder le bon fauteuil.

GAMBETTA.—Oui, mais si je prends le bon fauteuil, un autre aura le ministère et je ne serai plus autant le maître que je le voudrais.

SPULLER.—Alors, prenez le ministère !

GAMBETTA.—Sans doute, mais une fois à la tête du cabinet, Brisson s'assoira dans le fauteuil et je ne l'en pourrai plus déloger.

SPULLER.—Dans ce cas, gardez le fauteuil.

GAMBETTA.—D'accord. Mais en fin de compte, je ne suis pas sûr d'y revenir sur le bon fauteuil, puisque la majorité et l'opinion publique me poussent vers le cabinet.

SPULLER.—Alors, prenez le ministère...

GAMBETTA.—C'est juste ; mais un ministère, c'est l'agitation, le tapage les ennuis, la lutte, tandis que le fauteuil, c'est le repos, c'est la quiétude, c'est les baignoires d'argent, c'est Trompette, c'est les petites plumes.

SPULLER.—Oh ! alors gardez le fauteuil.

GAMBETTA.—Soit, mais si on m'en chasse...

SPULLER.—Prenez le ministère.

GAMBETTA.—Oui, mais si je suis renversé...

SPULLER.—Gardez le fauteuil.

GAMBETTA.—Ah ! jamais il n'y eut de position pareille à la mienne.

SPULLER.—Si fait, il y a celle de l'âne de Buridan.

GAMBETTA.—Que ferai-je, mon Dieu ? Garderai-je mon fauteuil ? Pren-irai je le ministère ?

SPULLER, complètement abruti et machinalement.—Prenez le ministère, gardez le fauteuil ; prenez le fauteuil, gardez le ministère...

M. TONY RÉVILLON ET SAINT HUBERT

M. Tony Révillon, l'émule de M. Gambetta, l'élu de Charonne, n'a pas toujours fréquenté les hauteurs de Belleville ; il ne dédaignait pas autrefois, tout au contraire, le faubourg Saint-Germain ; il a même publié, sur ce noble faubourg, un petit volume de souvenirs fort élégamment écrits, dans lequel marquises et douairières ne sont nullement traînées sur la claie.

Nous détachons de ce volume un chapitre sur la légende du patron des chasseurs. On verra que M. Tony Révillon a mieux traité saint Hubert que M. Gambetta. Il faut lui en tenir compte.

Hubert naquit vers le milieu du septième siècle.

Son père, Bertrand, un des principaux chefs ou ducs d'Aquitaine, descendait de Pharamond au neuvième degré.

Sa mère, Hugberne, était la petite-fille du roi Clovis.

Quand Hubert eut quinze ans, son père l'emmena à la guerre avec lui.

Il s'agissait de faire prévaloir la cause de la haute aristocratie contre Ebroin, ministre du roi Thierry et défenseur des hommes libres, ou de la moyenne propriété.

Hubert se battit bravement, si bravement, que lors que Ebroin, vaincu, dut quitter le royaume, Léger, évêque d'Autun et chef des nobles, le désigna au roi qui le nomma comte du palais.

Mais Hubert ne resta pas longtemps à la cour.

C'était un jeune homme d'humeur farouche, ennemi de la politique et des fêtes, ne se plaisant qu'à la guerre et à la chasse.

Il prit un beau jour congé du roi, et, suivi de quelques serviteurs, il se mit en route.

Comme il arrivait à Louvain, le comte de cette ville, Dagobert, vint à sa rencontre et lui offrit l'hospitalité dans son palais.

Le soir il y eut un grand festin.

Hubert était placé entre Dagobert, qui avait mis pour lui faire honneur une tunique blanche brodée d'or, et la fille de son hôte, la belle Floribane, aux longues tresses blondes descendant jusqu'aux genoux.

Un prêtre lisait à haute voix la *Cité de Dieu* de saint Augustin, pendant qu'au bas de la table les officiers et les serviteurs se gorgeaient de viandes et de vin.

Vers la fin du repas, le prêtre interrompit sa lecture et les convives se mirent à parler.

La conversation tomba sur la chasse.

Le comte de Louvain possédait d'immenses forêts. Les loups, les sangliers, les cerfs, y étaient si nombreux qu'ils en sortaient à chaque instant pour ravager les campagnes.

Hubert but un grand coup, releva ses moustaches fauves, regarda tendrement Floribane, et, s'adressant à Dagobert, il lui dit :

—Voulez-vous que votre fille soit ma femme ?

Le comte de Louvain répondit :

—Je le veux.

Alors, le jeune chef aquitain dit à ses hommes :

—Selon votre gré, vous retournerez en France ou vous resterez ici avec moi. Notre voyage est fini.

* *

Un ciel du Nord. Des bandes d'un bleu sombre rayent l'azur si pâle qu'il paraît blanc. Le soleil éclaire et ne réchauffe pas. Sous une lumière sans rayons, les lignes du paysage se découpent avec netteté. Les verts sont crus à blesser les yeux. Les tuillis font l'effet d'énormes taches noires. Dans un champ, quelques paysans se tiennent pliés sur la glèbe.

Tout à coup des aboiements retentissent dans le lointain, mêlés à des fanfares.

Les chasseurs relèvent la tête ; ils regardent.

Les chasseurs ont gravi le versant opposé de la colline ; ils apparaissent au faite, se détachant comme des ombres sur le ciel clair.

Voici les chiens traînant après eux les valets hale-tants, qui se roidissent. Voici les chevaux lancés, que leurs cavaliers s'efforcent de retenir. L'un se dresse sur ses jarrets ; l'autre se mord le poitrail ; un troisième, les fers en l'air, semble broyer le vide. Les cavaliers se penchent sur le cou des chevaux ou se renversent sur leur selle, rejetant en arrière leurs longs cheveux. Une amazone retient d'une main sa toque que la rapidité de la course a détaché. Un homme en justaucorps de peau, la tête nue, précède le groupe, sonnant avec fureur d'une trompe droite, qu'il retire de temps en temps de ses lèvres ensanglantées...

Cet homme se retourne vers ses compagnons ; son regard enflammé leur montre la forêt au bout de la plaine ; on cesse de retenir les chevaux et l'avalanche de se précipiter sur la pente de la colline...

Les paysans, effarés, s'écartent et voient, leurs bonnets à la main, passer la chasse du comte Hubert.

Une forêt. En haut, les cimes des arbres centenaires se rencontrent pour former une voûte impénétrable. En bas de hautes broussailles obstruent l'intervalle entre les troncs. Ça et là, contrastant avec l'horreur de cette nuit, une clairière montre ses bouleaux clairs-més et son herbe épaisse, qu'arrosent les filets multiples d'une source.

Le jour s'avance. Le soleil occidental, prêt à disparaître derrière les arbres, ne jette plus dans la clairière que d'obliques et fugitives lueurs. La trompe d'Hubert retentit toujours. Un grand bruit de branches brisées. Sur son cheval à la tête allongée, aux yeux saignants, le chasseur paraît, inquiet, farouche, cherchant le cerf que lui seul a pu suivre jusque là. Où est le cerf ? Ah ! le voici enfin ! Il s'arrête... Il se retourne... Hubert saisit un javalot...

Mais qu'est-ce donc ? Entre les bois de l'animal, quelque chose s'est levé soudain. Une image indécise et confuse...

Comme une lampe prête à s'éteindre, le soleil jette en ce moment une dernière et plus vive clarté. On dirait un frisson de lumière qui court sur l'herbe et sur l'eau. Le cerf apparaît dans cette lumière, comme dans une gloire.

C'est un crucifix qu'il porte entre ses bois.

Hubert jette son javalot ; il met pied à terre, se prosterne devant l'image miraculeuse et adore Dieu.

—Seigneur, dit-il, que voulez-vous de moi ?

Une voix d'en haut répondit :

—Tu iras à Maëstricht trouver mon serviteur Lambert, qui t'instruira de ma volonté.

Quand Hubert releva la tête, le cerf avait disparu.

Le lendemain, Hubert alla trouver Lambert à Maëstricht.

Lambert l'exhorta à renoncer au monde pour se consacrer tout à fait au service de Dieu.

Hubert revint, attristé, à son château de Louvain :

—Dois-je donc, se disait-il, abandonner ma femme et mon fils pour obéir au saint homme que je viens d'entendre ?

Comme il hésitait, Floribane tomba malade et mourut.

Alors il résolut de se vouer lui-même et de consacrer son unique enfant au service de Dieu.

Vêtu seulement d'une cote de mailles sur sa chair nue, ne vivant que d'herbes et de racines, il mourut sept ans dans la forêt des Ardennes, renommé dans tout le pays pour sa piété.

Au bout de ces sept ans, il se rendit à Rome, où le pape Serge I^{er} le sacra évêque de Tongres, le jour même où son maître, Lambert, subissait le martyre à Maëstricht.

Hubert quitta Rome pour venir à Liège, où avait été transféré son évêché.

C'est là qu'il mourut en 727, à l'âge de soixante-et-onze ans, dans les bras de ses chers disciples et de son fils Floribert, qui devait occuper le siège épiscopal de Liège après lui.

* *

Les chasseurs ont adopté saint Hubert pour patron.

Dans les Ardennes, près de Liège, un village porte son nom.

Dans le Soissonnais, une petite église possède une de ses reliques.

Enfin, sur les vitraux de l'église de la Ferté-Milon sont retracés les principaux épisodes de la vie du saint.

Gérard V, duc de Clèves et des Gueldres, institua un ordre militaire des Chevaliers de Saint-Hubert, en mémoire de la victoire qu'il remporta, le jour de la fête du saint, sur la maison d'Egmont, qui lui disputait ses Etats. Les chevaliers portaient un collier d'or, orné des attributs de la chasse, et auquel était attachée une médaille du saint.

Victor Hugo, dans *le Rhin*, raconte qu'un fief de l'abbé de Saint-Hubert envoyait tous les ans au roi de France un présent de trois couples de chiens de chasse et de faucons ; en échange de quoi il recevait l'autorisation de faire quêter en France pour l'entretien d'un hôpital destiné aux malheureux atteints de la rage.

Autrefois, les chasseurs faisaient célébrer, le 3 novembre, une messe, à laquelle ils assistaient avec leurs valets et leurs meutes. Au moment de la consécration, les cors sonnaient la fanfare de saint Hubert.

Le célèbre professeur de trompe, Tellier, a composé, entre autres musiques de chasse, une messe de Saint-Hubert à deux trompes, d'un grand effet. Chacun des chasseurs faisait bénir un pain qui devait servir, pendant l'année, à préserver le chenil de la rage.

Aujourd'hui encore, on voit tous les jours arriver à Saint-Hubert, où l'abbaye n'existe plus, des gens qui y viennent avec leurs chiens et leurs bestiaux, soit pour se guérir de la rage, soit pour s'en préserver.

Je n'ai plus qu'un détail à donner. Encore ce détail ne concerne-t-il pas le saint, mais bien un de ses plus fidèles compagnons.

Ce compagnon était un chien, nommé Souillard, qui renonça à la chasse en même temps que son maître et ne voulut jamais quitter ce dernier.

Un poète du moyen âge a rimé l'épithète de ce chien, auquel la piété un peu naïve des Liégeois avait élevé un tombeau :

C'était Souillard, le blond et le beau chien courant.

TONY RÉVILLON.

A VENDRE

Les Quatre premiers volumes de l'*Opinion Publique*. Ces volumes sont très-bien reliés.

S'adresser à M. Paul Dumas, 188½ rue St-Constant, Montréal.

AUX DAMES.—2,000 pièces d'étoffes à Robe sacrifiées.—Etant à la veille de faire subir à nos affaires des changements considérables, et nous trouvant avec un grand surplus d'étoffes à robes, nous nous sommes décidés à les vendre à sacrifice.

Le débit dans ce cas ici est tout, le profit n'est presque rien.

DUPUIS FRÈRES,

605, RUE STE-CATHERINE,

Montréal.

A PROPOS DE CERTIFICATS MENSONGERS.—Ce ne sont pas de villes drogues, qu'on prétend préparées avec des racinages étrangers et très rares en faveur desquelles on produit de prétendus certificats des guérisons miraculeuses qui sont les plus recommandables, mais bien cette médecine simple, pure, efficace qui prouve son excellence par les cures qu'elle opère. Tels sont les Amers de Houblon qui possèdent toutes ces qualités au premier degré.

—Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas notre journal nous seraient très agréables s'ils nous faisaient parvenir le numéro 2 de l'*Opinion Publique* de cette année, publié le 13 janvier dernier. Le prix du numéro sera payé en timbres-poste.



AU THÉÂTRE. — M. Mounet-Sully dans le rôle « d'Œdipe » à la Comédie-Française.

POÉSIE

LA TOUSSAINT

Lève les yeux, chrétien, vois rayonner les flammes
Du soleil d'immortalité
C'est aux cieux, aujourd'hui..., c'est la fête des âmes !
La fête de l'Éternité !

D'un pied vainqueur foule la terre,
Vole sur l'aile de l'amour ;
Enivre-toi du saint mystère :
Le Christ t'appelle à son séjour !

Frémis, sainte lyre des anges ;
Résonnez, hymnes du bonheur :
La terre mêle ses louanges
Aux chants des élus du Seigneur !

C'est là que règne Adonaï
Chrétien, tremble, frémis, courbe ton front... Silence
La flamme, en tourbillons, du Saint des Saints s'élance
Comme autrefois du Sinaï !

Père, principe de tout être,
Fils, Verbe de l'éternité,
Esprit, qui de rien fis tout naitre :
Gloire à l'auguste Trinité !

Relève-toi, chrétien ! Aux pieds du sanctuaire,
Tremblant, tu t'es anéanti ;
Vois à flots s'exhaler cette douce lumière,
Repose ton œil ébloui !

Quel est au sein de la patrie,
Ce trône d'azur et de feu ?
Salut à la Vierge Marie !
Gloire à la mère de ton Dieu !

Chrétien, recueille-toi... La harpe des Prophètes
Frappe l'écho des saints parvis ;
Sion laisse entrevoir ses éternelles fêtes,
Et ses Saints, d'extase ravés !

Salut, Apôtres intrépides,
Athlètes de la vérité ;
Pierre et Paul, conquérants rapides,
Colonnes de l'éternité !

Martyrs, du haut des cieux votre gloire étincelle
Votre sang teint vos étendards ;
Devant vos bataillons, d'où la pourpre ruisselle,
Pâlit la pourpre des césars !

Vierges, échos de la prière,
Qui semez la rose et le lis,
Arborez la blanche bannière,
Faites flotter au loin ses plis !

Docteurs, qui du Très-Haut sondâtes les mystères ;
Prêtres, sublimes devant Dieu ;
Veuves, enfants, vieillards, peuple de solitaires,
Fils de tout siècle et de tout lieu !

J'ai vu vos sceptres, vos couronnes ;
Mon âme a tressailli d'amour !
J'ai vu resplendir sur leurs trônes
Les princes du divin séjour !

Marche, marche, chrétien... Vois-tu dans le nuage
Planer ces glorieux essaims ?
La lutte a commencé... Patience et courage :
Jésus-Christ te montre ses Saints !

Soldat, bondis dans la carrière,
Les yeux, le cœur fixés au Ciel !
Ici combats, vertu guerrière ;
Là-haut, le triomphe éternel !

AM. BURION.

AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

—Au second !

Sur cette réponse jetée du fond d'un élégant salon de concierge, M. de Fravemis se dirigea d'un pas léger vers l'escalier d'une grande maison du boulevard Haussman, le monta lestement, et, un peu essoufflé, sonna très fort à la porte qu'on lui avait indiquée. On la fit attendre quelques minutes dont elle profita pour rajuster son chapeau tout en souriant. Un domestique en veston et tablier du matin vint lui ouvrir, et dissimula rapidement la surprise de son premier coup d'œil.

Elle le regarda très tranquillement, et, d'une voix parfaitement posée :

—Monsieur est chez lui, n'est-ce pas ?

—Non, madame.

—Je vais l'attendre, alors.

Et elle pénétra dans l'antichambre pendant que, respectueusement discret, le domestique fermait la porte derrière elle, puis s'élançait pour lui en ouvrir une autre.

Mme de Fravemis donna un regard d'inspection à l'antichambre et suivit sans se presser le domestique qui lui montrait le chemin. Le salon où on le fit entrer était meublé avec le luxe le plus artistique, des stores en tamisaient le jour, et il y avait dans l'air comme un bon parfum, mélange de tabac très fin et de fleurs odorantes. Mme de Fravemis prit le fauteuil qu'on lui offrit, dit un "merci" très bref et resta seule. Dès qu'elle se trouva délivrée d'un témoin, elle se leva avec empressement et regarda autour d'elle avec de grands

yeux étonnés qui semblaient profondément surpris de ce qu'ils voyaient.

On était chez un garçon et on ne pouvait en avoir le moindre doute : les tableaux, les statues, la prodigalité de photographies de personnes charmantes, témoignaient de mœurs plus aimables qu'austères. Le goût du maître était délicat évidemment, car chaque détail de l'ameublement était soigné et en parfaite harmonie ; la grande bibliothèque bien garnie, l'abondance des portefeuilles entrebâillés, les volumes brochés, rangés en bon ordre, le piano dans son jour, le matériel d'aquarelle sur une table, tout disait une vie très vivante et intelligente. Les yeux de Mme de Fravemis allaient partout avec une rapidité toute féminine. Enfin, après une première inspection, elle soupira, sourit avec indulgence et dit mentalement : " Je le sermonnerai."

Puis elle se mit en devoir d'ôter son chapeau, ses gants, son manteau, posa tout cela soigneusement sur une chaise, tamponna ses ondulations d'une main légère, et, en se donnant un coup d'œil dans la glace, y sourit à une très jolie femme, l'air à la fois gai et distingué, et dont toute la personne élégante était relevée par un demi-deuil des plus coquets.

La grande pendule de Boule cependant marchait à bruit net et personne ne venait ; deux ou trois fois, Mme de Fravemis avait regardé l'heure, puis la fenêtre. Ennuyée, elle s'approcha de la table à écrire, et, sans façon, se mit à retourner les feuilles du buvard, puis semblant réfléchir qu'elle n'était guère discrète, elle reprit son examen de toute chose et s'absorba surtout dans la contemplation des portraits féminins dont, évidemment, il y avait abus.

Enfin, l'impatience la gagna tout de bon, elle sonna. Le domestique, sérieux, beaucoup plus irréprochable de tenue, cette fois, parut.

—A quelle heure déjeune donc mon frère ? demanda Mme de Fravemis.

—Tiens ! monsieur a une sœur comme ça ! se dit M. Jean.

Mais comme s'il eût su la chose de tout temps :

—Monsieur déjeune habituellement à onze heures.

—Eh bien, mais il est onze heures et quart.

—Monsieur n'a pas donné d'ordre ce matin, répondit humblement M. Jean.

Et continuant son travail intellectuel et muet :

—Elle est bonne celle-là, la sœur !

—Pas d'ordre, c'est impossible !

M. Jean ne bougea pas. Mme de Fravemis avait rougi de dépit.

—C'est bien, dit-elle.

Là-dessus, M. Jean se retira.

Mme de Fravemis pensa que les frères sont de tristes messieurs, et que, lorsqu'on invite sa sœur à venir déjeuner dans votre appartement, qu'elle voit pour la première fois, le moins est d'être là.

—Cet étourdi de Marcel ! je vais lui laisser un petit mot bien furieux.

Et, se rapprochant de la table, elle en tira le tiroir pour prendre une feuille de papier. Elle en prit une qu'elle regarda, puis une seconde qu'elle reposa, se troubla, attira à elle deux ou trois lettres qui traînaient, lut la suscription, poussa un petit cri étouffé, regarda encore une fois autour d'elle, se jeta sur son chapeau, le mit fiévreusement, enfila ses gants en les déchirant, ouvrit la porte, traversa l'antichambre presque en courant, sans jeter un regard sur M. Jean stupéfié, et en moins de secondes qu'il n'en faut pour le dire, se trouva dans la rue, avec le sentiment de quelqu'un qui vient d'échapper à un affreux péril ! Ce fut en réfléchissant qu'elle comprit qu'elle s'était trompée d'étage.

M. Gaston de Perleuf fut profondément surpris lorsqu'en rentrant s'habiller pour sortir en voiture, M. Jean lui apprit l'apparition, puis la disparition d'une jeune dame extrêmement jolie qui se disait sa sœur et venait déjeuner avec lui !

M. de Perleuf a eu plus d'une aventure dans sa vie, il croit être prêt à toutes, mais celle-là sortait tout à fait de l'ordinaire ; il accabla M. Jean de questions auxquelles celui-ci répondit avec tout le zèle imaginable.

—Est-elle grande ?

—Plutôt grande que petite.

—Jolie tournure ?

—Idéale. Je l'ai regardée par le trou de la serrure de la chambre de monsieur, après qu'elle avait ôté son manteau et qu'elle trottait comme une petite souris.

—Faquin !

—Dame ! je ne la connaissais pas, cette charmante.

—C'est bien. Blonde ?

—Oui, blonde, si monsieur veut, mais comment dire ça ; pas blonde comme Mme Juliette, par exemple..... blond vertueux.

—Blond vertueux, monsieur Jean vous êtes un artiste ! et comme ça, ce blond vertueux s'était installé chez moi.

—Comme chez elle, quoi ! même qu'elle a laissé son voile, un petit chiffon qui embaume, je l'ai serré dans l'armoire de monsieur. C'est un indice, n'est-ce pas ?

—Comme vous dites, monsieur Jean, c'est un indice ; voyons-le.

M. Jean prit avec respect le voile, et le tenant sur un mouchoir, le présenta à M. de Perleuf. Celui-ci le respira, le retourna.

—Jean, tu as raison, c'est un voile honnête.

— Je l'avais dit à monsieur !

—Jean, je suis amoureux de ce voile, mais amoureux comme un collégien. Je veux le retrouver. Comment, une femme sera venue chez moi, y aura passé une heure, aura lu mes lettres, car il est évident qu'elle les a lues, et je ne la retrouverai pas ! C'est inadmissible. Je serais déshonoré ! Je connaîtrai la propriétaire de ce voile, ou je ne m'appelle plus Gaston de Perleuf.

—Monsieur réussira, et si mon faible concours..... Monsieur sait.

—Oui, vicieux pécheur, je compte sur ton précieux concours ; d'abord, elle a dû prendre une voiture. Pars de là et trouve. Je te donne quatre jours.

—C'est peu !

—Pas une heure de plus. Ne dérange pas un meuble surtout, laisse tout comme elle l'a vu.

—Mais elle avait jeté une chaise par terre !

—Et tu l'as ramassée ? Brute, va !

C'était sérieux, M. Jean le comprit, mais se consola, car jamais " monsieur " n'était plus généreux que lorsqu'il était *pinché*.

M. Jean se mit en devoir d'attiser le feu en multipliant les descriptions enthousiastes.

Gaston de Perleuf dormit mal cette nuit-là.

Mme de Fravemis était rentrée chez elle extrêmement troublée ; elle était veuve depuis un an à peine, elle n'avait vu de la vie que ce qu'on en voit dans un vieux château du Morvan, en compagnie d'un mari assez bête et de beaux-parents supérieurement ennuyeux.

Ce voyage à Paris, en compagnie d'un cousin, était un rêve longtemps caressé, dont son frère, jeune attaché aux affaires étrangères, avait pressé l'exécution, ayant grand envie de voir s'installer près de lui sa jolie petite sœur—il voulait la marier—pour qu'elle le mariât à son tour.

Mme de Fravemis avait d'abord pensé lui raconter tout franchement sa petite aventure du matin, puis s'était ravisée—pourquoi—le diable seul le savait—et avec un sang-froid très beau, chez une novice, elle inventa à l'usage fraternel un joli petit mensonge. Elle fit si bien et si finement qu'elle sut qui demeurer au premier au-dessus de l'entresol, et s'avoua qu'elle était positivement très occupée d'un monsieur qu'elle n'avait jamais vu, mais qu'elle était fort décidée à voir...

Aux causes désespérées les remèdes désespérés : ce fut ce que se dit un beau matin Gaston de Perleuf. M. Jean avait trouvé la piste. On connaissait le nom et l'adresse de Mme de Fravemis, mais après toutes sortes de roueries diplomatiques, étant donné que Mme de Fravemis ne sortait pas, M. de Perleuf désespérait de lui être présenté. Il prit son parti et bravement un jour, à une heure précise, sonna, fit passer sa carte, sollicitant d'être reçu pour affaire particulière.

Mme de Fravemis hésita, le temps de s'assurer qu'elle était bien coiffée, ordonna qu'on fit entrer, se tint debout de son air le plus digne... et quand la porte s'ouvrit ne trouva à dire que " monsieur " pendant que M. de de Perleuf, de son côté, murmurait : " madame."

Dès cet instant, cependant, ils s'entendirent parfaitement.

M. de Perleuf remit le voile.

Mme de Fravemis le reconnut. Ce fut le fondement de leur bonheur, car ils sont mariés comme de bons bourgeois. Mosca.

—On annonce la mort de M. Joseph Leclerc, ancien cultivateur du Cap Santé. Le défunt, qui avait servi dans la milice canadienne en 1812, était âgé de 89 ans et trois mois. Il jouissait de l'estime générale de ses co-paroissiens.

—L'échevin Laberge a eu le contrat pour la reconstruction du collège Ste Thérèse qui coûtera environ \$150,000. Les plans ont été préparés par MM. Roy et Poitras.

Réponse à plusieurs correspondants. — En réponse aux nombreuses informations que l'on nous demande concernant les guérisons merveilleuses du grand remède allemand, Huile de St-Jacob, nous devons dire que l'on peut toujours se procurer cet article chez les droguistes. Nous sommes informés que ce remède est en grande demande, et qu'il fait des guérisons merveilleuses.

Durant plusieurs années j'ai souffert des maladies des reins, de la gravelle et de l'appauvrissement du sang ; j'étais faible et inactif, presque incapable de marcher, et j'étais devenu un vieillard ; les différents remèdes dont j'avais fait l'essai étaient demeurés sans résultat, lorsque je fis usage des Amers de Houblon, qui m'ont ramené à la santé. Maintenant, je suis tout comme un jeune homme, fort et actif, quoique je sois âgé de 72 ans. Ce remède mérite d'être essayé.

ADRESSES D'AFFAIRES

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK, AVOCATS,

No. 7, Rue St-Jacques, (au second) MONTREAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L., C.R., et M.P., Sec. d'Etat. P. D. MONK, B.C.L.

J. G. H. BERGERON, B. C. L. AVOCAT,

7, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

PAGNUELO & ST-JEAN AVOCATS,

No. 34, Rue Saint-Jacques, MONTREAL

SIMÉON PAGNUELO, C.R. E. N. ST-JEAN, B.C.L.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON, AVOCATS,

No. 11, Cote de la Place-d'Armes, MONTREAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. HENJ. GLOBENSKY, F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BRUSSEAU, L.L.B.

F. X. COCHUE, EVALUATEUR,

Membre de la Corporation des Agents d'Immeubles; 16 Guéridon des Prêts sur Immeubles; Achat et vente de biens fonciers. Bureau à la Commission des Immeubles.

RUE SAINT-JACQUES, No. 71, MONTREAL

AU GRAND VATEL

26, 28, 30, Rue St-Jacques MONTREAL

LUNCH A TOUTE HEURE A 25 CENTS ET 50 CENTS

BUREAU DE CREDIT

GAGNON FRÈRES, Propriétaires,

ÉDIFICE DE LA BANQUE JACQUES-CARTIER, PLACE-D'ARMES, MONTREAL

P. FOREST,

300, rue Saint-Paul, Montréal -- 1, rue Bourla, Antwerp (Belgique)

Produits canadiens vendus en France, Allemagne et Belgique.—Importateur d'Articles Français, belges et allemands, aux prix de fabrication.—Spécialité de matières premières.

Manufactures Françaises d'Ornements d'Eglise. Quatre premiers prix et un Diplôme d'Honneur à l'Exposition de Montréal

R. BEULLAC,

229, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Peinture Religieuse, Chasublerie, Orfèvrerie, Bronzes. Succursale des Etablissements Artistiques de Bar le Due (France), pour la Peinture sur Verre (Vitraux) et la Statuaire Religieuse.

UNIQUE OCCASION

De se former une Bibliothèque à Bon Marché. Quinze pour Cent de remise sur tous les achats d'au moins \$10.00 des ouvrages de Théologie, Histoire, Littérature, Droit, Médecine, etc., etc.

En établissant une manufacture de papier, nous avons décidé de nous occuper à l'avenir plus particulièrement de la PAPETERIE, de la LIBRAIRIE CLASSIQUE et de PIEFÈ, pour la vente en gros et l'importation sur demande; et afin d'écouler le plus promptement possible notre fond de livres et d'articles de détail nous ferons une grande réduction sur les prix, sous forme d'escompte, suivant l'importance des achats

J. B. ROLLAND & FILS,

LIBRAIRES-ÉDITEURS,

12 & 14, Rue Saint-Vincent, Montréal

" L'OPINION PUBLIQUE "

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs renommés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.

AU COMMERCE

Nous attirons l'attention des commerçants d'ÉTAT d'ÉCLAIRAGE sur l'introduction générale de

L'Huile Australe

DE

PRATT

DANS LE CANADA

Cette huile célèbre, comme il est bien connu, pendant plusieurs années, a été reconnue sur les marchés américains et européens comme la meilleure sous tous les rapports, et nous avons pu à peine suffire à la demande. Cependant, nous sommes maintenant en mesure de donner satisfaction spéciale au marché du Canada, et nous nous sommes entendu avec

M. C. PREVERLY

comme agent pour voir à la prompte et fidèle exécution des commandes, soit pour délivrer l'huile présentement ou pour faciliter les importations directes.

CHS. PRATT & CIE.

NEW-YORK,

Seuls Propriétaires et Manufacturiers

L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et MAUX.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

POELES, POELES!!

Le poêle de pas-âge COUNTESS, nouveau modèle, est le mieux fini, le plus économique et aussi le plus amélioré avec ou sans fourneau, POELES DE CUISINE à bois et à charbon, Chaudières à charbon, Pelles, Sas, etc., chez

L. A. SURVEYER,

188, RUE NOTRE-DAME.

Montréal.

LES PILULES GOLVIN

ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des Pilules Golvin. — Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus, chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. — Les Pilules de Golvin sont un puissant purgatif du sang. Elles sont efficaces dans toutes les maladies; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres, les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de LA SANTÉ. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nombreuses maladies et les moindres malaises qu'amène le renouveau. — Se vendent dans toutes les Pharmacies — Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la Santé. — Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à M. GOLVIN, 50, rue Olivier-de-Serres, Paris. — A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.



Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DE EMORY'S BAR A PORT MOODY

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Soumission pour travaux dans la Colombie Britannique

Des soumissions cachetées seront reçues par le sousigné jusqu'à MIDI de MERCREDI, le 1er jour de FÉVRIER prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur-en-chef, à Ottawa, après le 1er janvier prochain, auquel temps les plans et profils seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est chargé du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Sec. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 24 octobre 1881

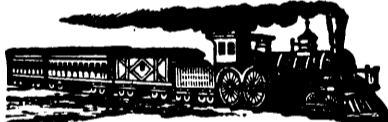
44-3

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

Vendue chez tous les Épi-



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE

JEUDI, 24 Juillet 1881,

Les trains partiront comme suit:

Table with 3 columns: MIXTE, MALLE, EXPRESS. Rows include departure and arrival times for Hochelaga, Ottawa, Québec, and St. Jérôme.

(Trains locaux entre Aylmer.) Les trains quittent la Gare du Mile-End, Sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec. Les Trains du Dimanche partent le Montréal et de Québec à 4 p. n.

Tous les trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Place d'Armes

BUREAUX DES BILLETS:

13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL.

202 RUE ST-JACQUES, } MONTREAL.

VIS-A-VIS L'HOTEL ST-LOUIS, QUEBEC.

L. A. SÉNÉCAL, Surintendant-Général.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes: Bouquets, Oiseaux, Chronos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complets pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonce. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonce de Fantaisie, 50c. Adresse: STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct..

Advertisement for VICTORIA Poudre à Pâte, featuring a portrait of a woman and text: 'La seule Certifiée Pure par le PROF. J. BAKER EDW. RDS. Analyste. TOUS LES ÉPICIERS Manufacturée par D.C. BROUSSEAU & CIE. MONTREAL.'

Advertisement for HOP BITTERS, (A Medicine, not a Drink), CONTAINS HOPS, BUCHU, MANDRAKE, DANDELION. THEY CURE All Diseases of the Stomach, Bowels, Blood, Liver, Kidneys, and Urinary Organs, Nervousness, Sleeplessness and especially Female Complaints. \$1000 IN GOLD. Will be paid for a case they will not cure or help, or for anything impure or injurious found in them. Ask your druggist for Hop Bitters and try them before you sleep. Take no Other. D. I. C. is an absolute and irresistible cure for Drunkenness, use of opium, tobacco and narcotics. SEND FOR CIRCULAR. All above sold by druggists. Hop Bitters Mfg. Co., Rochester, N. Y., & Toronto, Ont.

LA COMPAGNIE LITHOGRAPHIQUE - BURLAND

(LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

ELECTROTYPEURS, LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS, GRAVEURS, EDITEURS, ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY MONTREAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite.

Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages.

Elle possède en outre:

- 12 presses à vapeur. 1 machine patenée à vernir les étiquettes. 1 machine électrique à vapeur. 4 machines à photographie. 2 machines à gravure photographique. 2 machines à enveloppe. Aussi: Machines à perforer, à couper, à marquer, presse à relief pour enveloppes et têtes de lettres, presse hydraulique, etc., etc.

Toutes commandes pour la Gravure, la Lithographie, la Typographie, l'Electrotype, etc., exécutées avec soins et à des prix modérés.

Éditeurs du CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, du SCIENTIFIC CANADIAN et PATENT OFFICE RECORD, et aussi imprimeurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Toutes commandes par Poste promptement exécutées.

G. B. BURLAND, Gérant.